



Credits a la consommation

Par **tao62**, le **24/09/2014** à **13:03**

Bonjour,

je me permet de me tourner vers vous, car j'ai un gros problème.

J'ai contracté un crédit CETELEM en 1996 ou 1997 que je n'ai jamais remboursé dans sa totalité car j'avais eu de gros soucis après cette époque.

Voilà 1 an (donc 2013), une femme très gentille de CREDIREC m'explique que sa société a racheté ma dette à CETELEM et me demande donc le remboursement avec arrangement si j'avais des difficultés, en s'appuyant sur un jugement exécutoire rendu en 2005.

Hors, je n'ai jamais eu ce fameux jugement entre mes mains et pour dire je ne savais même pas que j'avais été condamné et quand je vais au tribunal de ma région où le jugement c'est passé, on me dit que c'est cet organisme à demander ce formulaire et que c'était bizarre qu'il me le demande à moi.

Ne donnant pas suite à leurs menaces, je reçois aujourd'hui (24/09/2014) une lettre de huissier de justice me mettant au courant qu'il avait été mandaté par cette société pour que je rembourse le crédit et que si je ne répondais pas à cette lettre (non recommandé et pas de mise en main propre), il mettrait en place une procédure d'exécution forcée.

Quelles sont mes recours et où se trouve ce titre exécutoire ?

S'ils vous plaît, aidez moi je ne sais plus quoi faire.

Merci

Par **domat**, le **24/09/2014** à **14:10**

bjr,

il faudra demander à l'huissier qu'il vous montre le titre exécutoire.

le greffe doit pouvoir vous dire si vous avez fait l'objet d'une procédure.

ce type de sociétés de recouvrement ou d'huissier agissant à titre amiable menace de le débiteur de faire une procédure devant un tribunal mais souvent ne le font pas soit parce que la somme est faible soit que la dette est prescrite.

cdt

Par **tao62**, le **24/09/2014** à **14:29**

bonjour domat,
je vais lui envoyé un courrier pour faire la demande et je ferais part de ma situation au faire et
a mesure.

Merci,
cdt